



Appel à la mobilisation pour soutenir les résidents en médecine de famille durant la pandémie de COVID-19

Dernière mise à jour : le 15 avril 2020

Contexte

Avec la suspension des services non essentiels causée par la pandémie de COVID-19, les résidents des 17 programmes de formation en médecine de famille au Canada ont de la difficulté à recevoir leur formation en raison de l'interruption des stages rotatoires, de la perturbation des horaires de formation, du report des examens et du travail clinique sur lequel ils doivent se concentrer pour venir en aide au système de santé pendant cette situation d'urgence. Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a reporté l'Examen de certification en médecine familiale du printemps 2020 au mois d'octobre 2020 afin d'assurer la santé et la sécurité de nos candidats, des examinateurs, du personnel des centres d'examen et des bénévoles.

Les ordres des médecins provinciaux et territoriaux ont accordé aux résidents qui terminaient leur programme en juin 2020, sous deux conditions, un permis provisoire spécial leur permettant d'exercer la médecine jusqu'à ce qu'ils puissent passer les examens de certification. Pour se qualifier, les résidents doivent présenter ce qui suit :

- Attestation de l'achèvement de leur programme de formation émise par leur université
- Attestation de leur admissibilité au prochain Examen de certification en médecine familiale

Efforts et défis actuels

Selon la décision de leur programme, certains résidents finissants en médecine de famille pourraient ne pas être jugés prêts à exercer la médecine avec un permis provisoire. En conséquence :

- Les résidents qui ne peuvent entamer l'exercice de façon provisoire devront poursuivre leur formation, ce qui entraînera un chevauchement avec la cohorte de résidents terminant leur formation en 2021, et ce, pour une période indéterminée à compter de juillet 2020.
- Les programmes s'inquiètent des ressources dont ils auront besoin pour :
 - Former les deux cohortes de résidents pendant la période de formation prolongée requise
 - Couvrir le salaire des résidents des deux cohortes et rémunérer les enseignements pour le temps de formation supplémentaire
 - Faire face aux effets du chevauchement des cohortes plus tard dans l'année (en ce qui concerne le nombre d'enseignants et de places)

Les perturbations liées à la COVID-19 risquent de faire perdre aux résidents en médecine de famille qui terminaient leur formation en 2020 des occasions de consolider l'expérience qu'ils ont acquise et de gagner de l'assurance dans tous les domaines et les milieux de soins. On craint que cela ne nuise à leur préparation à la pratique dans les milieux mal desservis ou dont les ressources sont limitées, ou que cela ne les décourage d'aller dans cette voie.

Mesures à prendre

- Le CMFC élabore actuellement un plan qui permettra aux résidents en médecine de famille d'entreprendre des occasions d'apprentissage supplémentaires facultatives.
- Étant donné les circonstances exceptionnelles causées par la situation actuelle et l'éventualité préexistante que le programme soit restructuré, le CMFC prévoit que des fonds fédéraux pourraient être nécessaires pour financer le prolongement de la formation des résidents dont l'éducation a été interrompue par la pandémie de COVID-19.
- Alors que les résidents en médecine de famille fournissent un appui essentiel au système de santé, ils auront besoin de l'aide financière du gouvernement pour poursuivre la formation qu'ils sacrifient actuellement à la lutte contre la crise de la COVID-19.

Nous joindre

Politiques en matière de santé et Relations gouvernementales
Collège des médecins de famille du Canada
(905) 629-0900
healthpolicy@cfpc.ca